

**FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020**

B O U R S E S

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Bourse Claudine et Stephen Bronfman en art contemporain	Année 11, novembre 2019	Étudiantes, étudiants des cycles supérieurs; artistes qui œuvrent dans les domaines suivants: céramique, design, dessin, textiles, média d'impression, peinture, photographie, sculpture, média numérique et installation.	Maé Ustarroz	<p>La Bourse Claudine et Stephen Bronfman en art contemporain est remise annuellement à deux artistes visuels exceptionnels récemment diplômés ou sur le point de terminer leurs études à la Faculté des arts de l'UQAM et à la Faculté des beaux-arts de l'Université Concordia.</p> <p>Les candidates, candidats doivent soumettre des lettres de recommandation et un dossier visuel. La lauréate, le lauréat recevra une allocation de subsistance et une subvention pouvant servir à la location d'un espace de travail (atelier), des matériaux et des déplacements. La lauréate, le lauréat de l'UQAM sera aussi engagé à donner une charge de cours à l'UQAM et une conférence publique. Elle, il devra produire des rapports adressés à la vice-doyenne, au vice-doyen à la recherche et à la création de la Faculté des arts tous les six mois de même qu'à la fin de la période de deux ans soulignant ses activités et ses réalisations. De plus, la ou le récipiendaire doit être actif au sein de la communauté culturelle.</p> <p>La lauréate, le lauréat est sélectionné par un jury composé d'une professeure, d'un professeur de l'École des arts visuels et médiatiques, d'une professeure, d'un professeur de la Faculté des Beaux arts de l'Université Concordia et de deux experts externes. La lauréate, le lauréat est choisi sur la base du dossier visuel et sur la qualité de ses recommandations.</p> <p>Pour compléter le formulaire au moment du lancement du concours, visitez le lien suivant: http://arts.uqam.ca/bourses-et-soutien-financier/bourse-bronfman.html.</p>
Bourse Luc-d' Iberville-Moreau	Année 3, novembre 2019	Étudiantes, étudiants envisageant des études doctorales dans le domaine de l'histoire des arts décoratifs, du design, de l'architecture et du paysage. Les approches de recherche-crédation dans ces domaines sont également admissibles.	Maé Ustarroz	<p>La Bourse Luc-d' Iberville-Moreau est destinée aux candidates, candidats envisageant des études doctorales dans le domaine de l'histoire des arts décoratifs, du design, de l'architecture et du paysage. Les approches de recherche-crédation dans ces domaines sont également admissibles. La bourse est d'une valeur de 60 000 \$ pour une durée de deux ans. Elle peut être cumulée avec toute autre bourse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • être citoyenne, citoyen du Canada ou avoir le statut de résidence permanente au Canada; • être une chercheuse, un chercheur, une praticienne. Un praticien en émergence, ayant terminé ou étant en voie de terminer un diplôme de maîtrise ou l'équivalent; • soumettre une demande d'admission à l'UQAM au doctorat en histoire de l'art, au doctorat en muséologie, au doctorat en sémiotique ou au doctorat en études et pratiques des arts (profil recherche-crédation) pour le trimestre d'hiver ou d'automne suivant, ou être déjà inscrit à l'un de ces programmes depuis moins de trois trimestres; • s'engager à effectuer un séjour de formation dans une université partenaire de l'UQAM via une entente internationale de cotutelle. La candidate, le candidat est responsable de s'assurer de son éligibilité en consultant l'Annexe 5 du Règlement numéro 8 des études de cycles supérieurs. <p>Pièces à fournir: Une lettre de motivation (maximum 3 pages) contenant un résumé détaillé du projet de recherche (problématique, objectifs de recherche, méthodologie, courte bibliographie); une proposition de cotutelle; un curriculum vitae; deux lettres de recommandation; des relevés de notes universitaires complets.</p> <p>Pour compléter le formulaire au moment du lancement du concours, visitez le lien suivant: http://arts.uqam.ca/bourses-et-soutien-financier/bourse-moreau.html.</p>

**FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020**

B O U R S E S

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Bourse de maîtrise (remplace le programme FARE)	à l'automne	Étudiantes, étudiants à la maîtrise	Véronique Stahn	<p>Chaque année, l'UQAM dispose d'une somme d'argent à verser en bourses à des personnes inscrites à la maîtrise. La répartition des bourses dans les programmes se fait au prorata du nombre d'inscriptions et l'attribution se fait à la suite d'un appel de candidatures qui a normalement lieu à l'automne. Les conditions d'admissibilité et les montants offerts peuvent varier selon le programme d'études.</p> <p><u>Valeur</u> 4 000 \$</p> <p><u>Conditions d'admissibilité minimales</u> Être inscrit à temps complet et être en admission définitive dans un programme de maîtrise de l'UQAM ; Ne pas être en propédeutique ; Ne pas être en prolongation ; Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial (CRSH, CRSNG, IRSC, FRQNT, FRSQ, FRQSC, etc.) ou d'une bourse égale ou supérieure à 17 500 \$.</p> <p>Prenez connaissance de la description de la bourse, selon votre programme d'études, en vous rendant sur le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) : https://www.apps.uqam.ca/application/bourses/login/login.aspx.</p>
Bourse de soutien universel au doctorat	<p>4 juillet 2019 (trimestre d'été)</p> <p>6 novembre 2019 (trimestre d'automne)</p> <p>9 mars 2020 (trimestre d'hiver)</p>	Étudiantes, étudiants au doctorat	Véronique Stahn	<p>Mis en œuvre le 1er janvier 2019, le Programme de bourses de soutien universel au doctorat s'adresse aux étudiantes, étudiants inscrits après le 31 août 2018 dans un programme de doctorat. En fonction de la date de leur 1re inscription au programme de doctorat, 3 cas de figure sont possibles: Inscription à compter du 1er janvier 2019 : admissibilité complète au programme de bourses ; Inscription entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2018 : admissibilité aux bourses de cheminement de 4 000 \$ à compter de 2019-2020 (an 2, an 3, an 4 si inscrit dans un programme de 120 crédits et plus) ; Inscription avant le 1er septembre 2018 : admissibilité à la mesure de transition.</p> <p><u>Conditions d'admissibilité:</u> - Être inscrit à temps complet ou partiel dans un programme de doctorat à l'UQAM, au plus tard à la date limite d'admissibilité* au programme de bourses, soit au terme de la période d'abandon de cours avec facturation sans mention d'échec ; - Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial reconnu (FRQSC, FRQNT, FRQS, CRSH, CRSNG, IRSC, etc.).</p> <p><u>Valeur:</u> La valeur totale de la bourse est de 13 000 \$ pour toute la période d'admissibilité, soit 3 ans (les 9 premiers trimestres d'inscription). Une 4e année de bourse est offerte aux étudiantes, étudiants inscrits dans un programme de doctorat de 120 crédits et plus.</p> <p><u>Versements:</u> An 1 : 5 000 \$ (entrée) Ans 2 et 3 : 4 000 \$ (cheminement) An 4 : 4 000 \$ (pour les programmes de 120 crédits et plus seulement)</p> <p>Pour plus d'informations: https://bourses.uqam.ca/cycles-superieurs/</p>

**FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020**

B O U R S E S

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Bourses de doctorat - mesure transitoire	Selon le programme d'études, à venir	Étudiantes, étudiants au doctorat	Véronique Stahn	<p>Les étudiantes, étudiants inscrits dans un programme de doctorat avant le 1er septembre 2018 pourront soumettre leur candidature à l'ouverture du prochain concours en septembre 2019. Les bourses de doctorat de l'UQAM sont une mesure transitoire au nouveau programme de soutien universel au doctorat. Les conditions d'admissibilité et les montants offerts peuvent varier selon le programme d'études.</p> <p><u>Valeur:</u> 5 000 \$</p> <p><u>Conditions d'admissibilité minimales:</u> Ne pas être admissible au programme de soutien universel au doctorat ; Ne pas être en propédeutique ; Ne pas être en prolongation ; Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial (CRSH, CRSNG, IRSC, FRQNT, FRSQ, FRQSC, etc.) ou d'une bourse égale ou supérieure à 17 500 \$.</p> <p>Prenez connaissance de la description de la bourse, selon votre programme d'études, en vous rendant sur le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ): https://www.apps.uqam.ca/application/bourses/login/login.aspx</p>
Programme initiatives étudiantes	<p>15 novembre 2019 Date limite pour le concours d'automne 2019 (pour les demandes du 15 novembre 2019 au 25 mai 2020)</p> <p>15 mai 2020 Date limite pour le concours d'hiver 2019 (pour les demandes du 15 mai au 25 novembre 2020)</p>	Étudiantes, étudiants des cycles supérieurs	Véronique Stahn	<p>Les objectifs de cette bourse consistent à mettre en valeur la vitalité des activités de recherche et de création des étudiantes, étudiants des cycles supérieurs de la Faculté. Plusieurs types de projets peuvent être financés, soit la présentation d'une communication qui doit avoir lieu dans le cadre d'un congrès, d'un événement ou d'un colloque reconnu, de préférence d'envergure internationale, ou sous la forme d'une exposition ou d'un spectacle. Un soutien maximal de 500\$ par projet est accordé par voie de concours. Le montant est versé suite à l'événement et sur présentation des pièces justificatives obligatoires, dont le rapport d'activité, le programme de la conférence où le nom de l'étudiante, l'étudiant figure, la facture d'inscription et les billets d'avion avec une copie imprimée des cartes d'embarquement. Tout cela est à remettre DANS les 20 jours ouvrables suivants la réalisation de l'activité. Un maximum de 10 bourses sera octroyé à chacun des deux concours.</p> <p>L'étude du dossier de candidature se base sur la pertinence et l'originalité du projet: intérêt scientifique ou artistique; envergure de l'événement (internationale ou nationale); qualité de l'expérience pour les étudiants; faisabilité du projet et moyens de financement; rayonnement éventuel pour la Faculté des arts et de ses programmes.</p> <p>Pour compléter le formulaire au moment du lancement du concours disponible sur le Répertoire institutionnel des bourses d'études (fiche 1529), visitez le lien suivant: https://www.apps.uqam.ca/Application/bourses/Bourses/RechercheBourse.aspx</p>
Programme initiatives postdoctorat	Date limite: le 10 de chaque mois jusqu'à épuisement du budget	Stagiaires postdoctoraux	Véronique Stahn	<p>Les objectifs de ce programme consistent à mettre en valeur la vitalité des activités de recherche et de création des stagiaires postdoctoraux de la Faculté. Il peut financer la présentation d'une communication à un colloque, un congrès, un symposium au Canada ou à l'international; l'organisation d'une activité scientifique (atelier, journée d'étude, colloque); la recherche sur le terrain; ou la diffusion des résultats de recherche sous forme d'exposition ou de spectacle. Une stagiaire, un stagiaire peut recevoir un financement du programme Initiatives une seule fois par année de stage postdoctoral. La valeur de la bourse est de 2 500 \$.</p> <p>L'étude du dossier de candidature se base sur la pertinence et l'originalité du projet: intérêt scientifique ou artistique; envergure de l'événement (internationale ou nationale); qualité de l'expérience pour les stagiaires; faisabilité du projet et moyens de financement; rayonnement éventuel pour la Faculté des arts et de ses programmes.</p> <p>Pour compléter le formulaire au moment du lancement du concours disponible sur le Répertoire institutionnel des bourses d'études (fiche 1652), visitez le lien suivant: https://www.apps.uqam.ca/Application/bourses/Bourses/RechercheBourse.aspx</p>

**FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020**

B O U R S E S

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Bourse d'exemption frais de scolarité majorés étudiants internationaux	Aucun dépôt de demande - sélection du comité au plus tard fin mai 2019	Étudiantes étrangères, étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs, à l'exception des étudiantes, étudiants français et belges francophones	Véronique Stahn	<p>La Bourse d'exemption de frais de scolarité majorés est réservée spécifiquement aux étudiantes étrangères, étudiants étrangers, excluant les étudiantes, étudiants français et belges francophones. Elle leur permet de payer les mêmes frais que les étudiantes, étudiants québécois.</p> <p>Étudiantes, étudiants au 2e cycle: Le comité de sélection reçoit, des directions de programmes d'études avancées, la liste des nouvelles étudiantes, nouveaux étudiants étrangers inscrits. Le comité octroie la bourse aux étudiantes, étudiants de maîtrise ou du DESS qui se démarquent par leur dossier académique et artistique. Cette bourse est versée en guise de remboursement des frais de scolarité majorés que doivent payer les étudiantes étrangères, étudiants étrangers.</p> <p>Étudiantes, étudiants au doctorat: L'UQAM octroie une exemption des droits majorés aux étudiantes étrangères, étudiants étrangers inscrits à temps complet au doctorat et qui n'ont pas cumulé plus de 90 crédits dans leur programme. La bourse permet de soustraire les droits majorés de la facturation. Toutes les étudiantes, tous les étudiants inscrits dans un programme de doctorat de l'UQAM sont admissibles à une bourse d'exemption. Leur éligibilité sera vérifiée dès leur première inscription et elles, ils seront informés de l'octroi de la bourse sans avoir à faire de démarches pour être considérés.</p> <p>Pour plus de détails, visitez le lien suivant: http://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-etudiants-etrangers.html</p>
Cours de l'UQAM à l'étranger	Dates à valider selon les cours	Étudiantes, étudiants	Véronique Stahn	<p>Hormis les écoles d'été du Service des relations internationales, les facultés et départements proposent une liste de cours hors Québec. Pour consulter les écoles et cours d'été à l'UQAM, visitez le lien suivant: http://www.international.uqam.ca/Pages/etu_uqam_cours.aspx</p>
Trimestre d'études à l'étranger	19 septembre 2019 Date limite pour un séjour au trimestre hiver 2020	Étudiantes, étudiants	Véronique Stahn	<p>Ce programme est coordonné par le Service des relations internationales. Pour plus de détails, visitez le lien suivant: http://www.international.uqam.ca/Pages/echanges_etudiants.aspx</p>

**FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020**

S U B V E N T I O N S

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Infrastructure recherche et création (20%)	Toutes les deux semaines tout au long de l'année, à l'exception de la période estivale	Seules les professeurs, professeurs et les chercheurs, chercheurs de la Faculté des arts peuvent présenter une demande de subvention.	Enache Adolphe et Stéphanie Tran	<p>La Faculté des arts appuie financièrement ses professeures-chercheuses, professeurs-chercheurs dans le développement de divers projets structurants rassemblant un nombre appréciable de membres de la Faculté (étudiantes et étudiants actifs, chargées et chargés de cours, professeures et professeurs, etc.) afin de contribuer à son rayonnement. <u>Les activités individuelles ne sont pas admissibles.</u></p> <p>Les projets présentés doivent être appuyés et financés en partie par leur partenaire de premier choix, étant leur département ou école d'attache. De plus, nous privilégions les demandes présentant des démarches de financement auprès de différents partenaires.</p> <p>La demande de financement devra inclure les informations suivantes : le descriptif de l'activité ou de l'événement en précisant le lien avec la Faculté des arts; l'objectif de l'activité; la liste des organisateurs de l'activité; la liste des participants (professeures, professeurs, étudiantes, étudiants, invitées, invités, etc.); le montant demandé pour la subvention; le budget prévisionnel incluant tous les commanditaires (subventions) et les montants accordés, les revenus et les dépenses. <u>Voir le formulaire en ligne.</u></p>
Demandes de financement -- Fonds facultaire	Toutes les deux semaines tout au long de l'année, à l'exception de la période estivale	Seuls peuvent présenter une demande les membres et les constituants de la Faculté des arts, tels que les unités, les enseignantes, enseignants, les groupes d'étudiants, les associations étudiantes et les revues spécialisées étudiantes.	Enache Adolphe	<p>La Faculté des arts appuie financièrement ses étudiantes, étudiants et enseignantes, enseignants dans le développement de divers projets structurants rassemblant un nombre appréciable de membres de la Faculté (étudiantes, étudiants actifs, chargées et chargés de cours, professeures, professeurs, etc.) afin de contribuer à son rayonnement. Éléments financés: appui aux projets spéciaux de développement; évaluation des programmes; formation pédagogique des enseignantes, enseignants; appui aux professeures, professeurs pour l'instrumentation pédagogique; appui ponctuel aux programmes; appui ponctuel aux enseignantes, enseignants; opérations de modification de programme. <u>Les activités individuelles ne sont pas admissibles.</u></p> <p>Les projets présentés doivent être appuyés et financés en partie par leur partenaire de premier choix, étant leur département ou école d'attache. De plus, nous privilégions les demandes présentant des démarches de financement auprès de différents partenaires.</p> <p><i>Veillez prendre note que les dépenses reliées aux frais de représentation (nourriture, boissons alcoolisées, etc.) ne seront pas prises en considération lors de l'analyse de la demande, car la Faculté des arts ne subventionne pas ce type de dépense dans le cadre de ce programme.</i></p> <p>La demande de financement devra inclure les informations suivantes : le descriptif de l'activité ou de l'événement en précisant le lien avec la Faculté des arts; les objectifs de l'activité; la liste des organisateurs de l'activité; la liste des participants (professeures, professeurs, étudiantes, étudiants, invitées, invités, etc.); le montant demandé pour la subvention; le budget prévisionnel incluant tous les commanditaires (subventions) et les montants accordés, les revenus et les dépenses. <u>Voir le formulaire en ligne.</u></p>

FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020

APPUI À LA RECHERCHE

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Volet I - PAFARC - Démarrage des nouveaux professeurs, nouvelles professeures	La nouvelle professeure, le nouveau professeur devra déposer la demande à la fin du premier trimestre suivant la date d'embauche	Professeure, professeur nouvellement embauché L'obtention du doctorat n'est pas une condition pour obtenir cette subvention.	Geneviève Garneau	<p>Chaque nouvelle professeure, nouveau professeur peut obtenir deux dégrèvements pour développer sa recherche ou sa recherche-crédation tel que stipulé à l'article 10.24 de la convention collective du SPUQ. En complément, la Faculté soutient financièrement ces dernières, ces derniers afin qu'elles, ils puissent poursuivre ou lancer leurs activités en recherche ou en création et préparer des demandes de subvention auprès d'organismes externes (CRSH, FRQSC). Ce volet comporte deux parties, une dédiée au fonctionnement et l'autre à l'équipement.</p> <p>Documents à remettre: le formulaire disponible en ligne incluant les orientations en recherche ou en création envisagées, les activités associées aux deux dégrèvements statutaires et les demandes de financement prévues dans les cinq années suivantes; un budget prévisionnel; la version CRSH ou FRQSC du CV commun canadien. Après le dépôt du document et sur consentement du vice-décanat à la recherche et à la création, une subvention de 7 500\$ sera versée. En complément, la professeure, le professeur peut demander jusqu'à 4 000\$ pour l'achat d'équipement de recherche et de création. Les dépenses doivent être impérativement effectuées avant le 30 mars de l'année budgétaire en cours.</p>
Relance de projets de recherche et de recherche-crédation	Dès la réception d'une demande de subvention recommandée, mais non financée par un organisme subventionnaire (ex. FQRSC, CRSH, ...)	Professeure, professeur dont la demande de subvention auprès d'un des grands fonds gouvernementaux a été recommandée, mais non financée.	Geneviève Garneau	<p>Ce volet a pour objectif d'encourager les professeures, les professeurs à poursuivre leur projet de recherche ou de recherche-crédation; soutenir l'amélioration d'une demande de subvention qui a été recommandée, mais non financée; resoumettre aussitôt que possible, dans le cadre du même programme de financement, une demande de financement dont la qualité a déjà été reconnue par un jury de pairs.</p> <p>La professeure, le professeur aura à établir, en collaboration avec le vice-décanat, un échéancier et un budget de travail dans le mois suivant la réponse de l'organisme subventionnaire. Les montants alloués peuvent atteindre 2 000\$ pour une demande individuelle, et 3 000\$ pour une demande collective.</p>
Nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation	Printemps 2020 (date à déterminer) pour le dépôt de la demande	Professeures, professeurs réguliers, émérites, associés	Geneviève Garneau	<p>Ce volet vise à aider les chercheuses, chercheurs en émergence, mais aussi celles et ceux qui sont déjà établis, à élaborer de nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation; soutenir les travaux préliminaires permettant d'étayer les éléments thématiques, méthodologiques, théoriques ou collaboratifs d'un projet de recherche et de recherche création; appuyer la préparation de demandes de financement externe étoffées, de grande envergure ou de longue durée.</p> <p>Conditions d'admissibilité: Ne pas déjà administrer une subvention de recherche d'un des grands fonds de recherche à titre de chercheure, chercheur principal; s'engager à déposer une demande de financement externe dans les deux années suivantes; la priorité sera accordée aux projets présentés par les chercheuses, chercheurs en émergence, tels que définis par le CRSH ou par le FRQSC.</p> <p>Critères : Originalité, importance et contribution prévue à l'avancement des connaissances; qualité de la formation et du mentorat offerts aux étudiantes, étudiants ainsi que des occasions qu'elles, ils auront de contribuer à l'activité de recherche ou de la recherche-crédation; cohérence du budget avec le projet en accord avec les dépenses admissibles par le CRSH; potentiel de développement et de financement ultérieurs.</p> <p>Le dossier doit comprendre le formulaire de demande des Nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation le CV commun canadien formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH, ou le CV du CRSH. Les montants alloués peuvent atteindre 7 000\$.</p>

FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020

APPUI À LA RECHERCHE

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Reconnaissance et financement des équipes de recherche et de recherche-crétation Volet 10 - PAFARC	À déterminer selon le financement	Professeures, professeurs réguliers, émérites, associés	Geneviève Garneau	<p>Ce volet a pour objectifs de favoriser et soutenir la recherche et la recherche-crétation en collaboration, disciplinaire ou interdisciplinaire; appuyer le démarrage de structures souples de recherche et de recherche-crétation dans la Faculté; encadrer le processus de rattachement institutionnel des équipes de recherche et de recherche-crétation; favoriser le développement stratégique des équipes de recherche et de recherche-crétation, notamment pour la préparation et le dépôt de demandes de financement auprès des grands organismes (par exemple concours FRQSC soutien aux équipes, volets Émergence ou Fonctionnement; CRSH-Savoir).</p> <p>L'obtention de la reconnaissance de la Faculté des arts permettra à une équipe de recherche et de création d'être officiellement reconnue comme une unité de la Faculté. Elle pourra ainsi avoir une place de choix dans les communications de la Faculté (p. ex. : site Internet, publicité, etc.) et obtenir, selon les ressources disponibles à la Faculté, un appui facultaire à ses démarches, tout en respectant les prérogatives des départements.</p> <p>La demande de reconnaissance doit contenir les éléments suivants : le formulaire de demande; le CV commun canadien et une liste des travaux publiés pour chacun des membres de l'équipe et, pour les groupes déjà constitués, une liste des réalisations conjointes. La directrice, le directeur de l'équipe doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts. L'équipe devra être constituée d'au moins quatre professeures, professeurs. Pour une équipe facultaire, ces professeures, professeurs devront être majoritairement membres de la Faculté des arts.</p>
Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication	Vendredi 30 août 2019	Professeures, professeurs réguliers, émérites, associés	Geneviève Garneau	<p>Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation et de diffusion des connaissances provenant des résultats de la recherche (commissariat d'exposition, réalisation d'un spectacle, d'une exposition, d'une baladodiffusion) et à offrir un soutien à la publication (indexation, recherche d'images, révision linguistique, traduction, libre accès). Ce volet permettra d'accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté. Le soutien vise principalement à embaucher des étudiantes et étudiants et à leur offrir un cadre de formation pour la mobilisation et la diffusion des connaissances. Les demandes de fonds pour les locations de salles, les frais de représentation, la publicité et les contributions aux organismes externes ne sont pas admissibles. L'organisation de colloques ou d'ateliers n'est pas soutenue par ce volet.</p> <p>Le dossier doit comprendre le formulaire Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication et le CV commun canadien de la candidate, du candidat, formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH, ou le CV du CRSH. Les montants alloués jusqu'à 2 000\$ à dépenser dans l'année suivante l'octroi.</p>
Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des connaissances	Remise de la demande pour relecture: •10 juin •10 octobre •10 janvier •10 avril * consulter le site web pour plus de détails https://arts.uqam.ca/recherche-site/soutien-a-la-recherche/	La candidate principale, le candidat principal de la demande de subvention externe doit être une professeure, un professeur, de la Faculté des arts; cette dernière, ce dernier doit être reconnu publiquement comme une organisatrice, un organisateur de l'activité de mobilisation de connaissances subventionnée.	Geneviève Garneau	<p>Ce volet a pour objectifs de soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances tel que colloques, conférences, ateliers, expositions, spectacles, réseautage en ligne, débats publics, etc.; d'accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté; de contribuer au financement de ces activités dans le cadre de programmes de subventions externes nécessitant un appariement; de favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création particulièrement dans les milieux universitaires et les communautés à proximité de l'UQAM.</p> <p>Conditions d'admissibilité: La candidate principale, le candidat principal de la demande de subvention externe doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts; cette dernière, ce dernier doit être reconnu publiquement comme une organisatrice, un organisateur de l'activité de mobilisation de connaissances subventionnée; déposer la demande de subvention (Connexion ou autre nécessitant appariement) pour relecture à la Faculté des arts et un rapport financier au plus tard un mois après la fin de l'activité de mobilisation de connaissances prévue. Les montants alloués peuvent atteindre 5 000\$ pour une activité se situant à l'UQAM ou dans la région de Montréal, et 2 500\$ pour une activité se situant en dehors de la région de Montréal ou à l'étranger.</p>

**FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020**

APPUI À LA RECHERCHE

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Volet 6 - PAFARC - création - CEDARC	Février ou mars 2020 (sous la responsabilité du SRC)	Professeures, régulières, professeurs réguliers ayant une pratique de création artistique continue et reconnue par le milieu	Geneviève Garneau	<p>Ce programme, géré par Isabelle Caron du Service de la recherche, vise à soutenir les pratiques de recherche-crédation.</p> <p>Afin d'obtenir la lettre d'appui de la Faculté confirmant sa contribution, la professeure, le professeur devra envoyer sa demande complète à Geneviève Garneau. Le Comité d'évaluation des demandes d'appui à la recherche-crédation (CEDARC) est responsable de l'évaluation des demandes. Le projet pour lequel la subvention est accordée doit être réalisé à l'intérieur d'une période de deux ans suivant l'octroi. La subvention ne peut être renouvelée pour un même projet dans le cadre du Volet réalisation d'une œuvre. Le soutien octroyé peut atteindre 15 000\$. Pour les directives et le formulaire, visitez le lien suivant: https://www.src.uqam.ca/financement/uqam/appui-aux-createurs.html</p>

PRIX

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Prix d'excellence en enseignement	Printemps 2020	Les enseignantes, enseignants de plus et de moins de 10 ans d'expérience sont visés en alternance sur un cycle de deux ans.	Maé Ustarroz	<p>Ce prix reconnaît la contribution exceptionnelle du personnel enseignant de la Faculté et vise également à favoriser l'innovation dans le domaine pédagogique.</p> <p>Critères de sélection: La qualité de l'enseignement (la maîtrise du sujet enseigné, aptitude à stimuler l'intérêt et la curiosité pour le sujet); le leadership en enseignement et l'effort d'innovation pédagogique (stratégies d'enseignement novatrices et variées, mise au point de nouveaux cours, matériel pédagogique novateur); la qualité de l'encadrement des étudiantes, étudiants (disponibilité, diligence dans la correction des travaux et dans la transmission des résultats, nombre d'étudiantes et d'étudiants encadrés et de diplômées, diplômés).</p> <p>Documents à soumettre: une lettre de proposition de la candidature adressée à la doyenne, au doyen; un texte de présentation préparé par la candidate, le candidat explicitant sa philosophie d'enseignement et identifiant ses réalisations les plus méritoires au plan de la formation des étudiantes, étudiants (2 pages maximum); une lettre d'appui à la candidature provenant de professeures, professeurs, de chargées et chargés de cours, d'employées et employés de soutien ou d'étudiantes, étudiants de la Faculté; un curriculum vitae de la candidate, du candidat orienté sur l'activité d'enseignement (10 pages maximum); deux plans de cours récents; les plus récentes évaluations d'enseignement disponibles (au maximum 5 pièces). Un portfolio comprenant du matériel pédagogique ou didactique ou tout autre document pertinent peut être déposé en annexe (au maximum quatre pièces).</p>

**FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020**

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
<i>Fin du financement des activités de pré-accueil. Dorénavant, l'emphase du recrutement sera mise sur les étudiants potentiels, et non sur les nouveaux admis. Veuillez vous référer à votre unité pour le financement de ce type d'activité.</i>				
Équipements scientifiques ET audiovisuels	10 janvier 2020 Date limite du dépôt des demandes Fin janvier 2020 La tenue de la rencontre du comité d'attribution	Unité	Enache Adolphe	Veuillez noter que les deux processus distincts de collectes des demandes en équipements audiovisuels et en équipements scientifiques et de création ont été fusionnés en un seul nommé <i>Processus de collecte des demandes en équipements scientifiques et audiovisuels</i> . Chaque unité aura à nommer un membre qui siègera au comité d'attribution de ces équipements. Seules les demandes de projets académiques de plus de 5 000\$ peuvent être déposées. Une demande devra inclure le formulaire de demandes et les soumissions. Seuls les projets pouvant être réalisés au courant de l'année financière 2020-2021 pourront être déposés pour fins d'analyse par le comité.
Infrastructure recherche et création (80%)	Octobre 2019	Unité	Geneviève Garneau et Stéphanie Tran	La méthode de calcul de répartition de l'enveloppe par unité est déterminée par le Service de la recherche, selon l'indice d'intensité de la recherche. Les fonds sont seulement versés sur présentation et acceptation par la vice-doyenne à la recherche et création du rapport d'utilisation du budget de l'année précédente et d'une prévision d'utilisation de l'année en cours pour l'unité concernée. Les fonds seront versés sous forme de virement budgétaire.
Volet 8 - PAFARC - Aménagement des espaces de recherche	1er mai 2019 au 30 avril 2020	Unité	Joanne Lalonde	Veuillez contacter la vice-doyenne à la recherche et création
Auxiliaires d'enseignement	1er mai 2019 au 30 avril 2020	Unité	Enache Adolphe	Les auxiliaires d'enseignement sont des étudiantes, étudiants salariés qui assistent le personnel enseignant dans les diverses tâches requises pour la préparation, la présentation et l'évaluation des activités de formation. Les tâches qui leur sont confiées sont notamment celles de démonstratrices, démonstrateurs, de monitrices, moniteurs et de correctrices, correcteurs. Les étudiantes, étudiants de cycles supérieurs ont la priorité pour les postes. En cas de nécessité, on peut envisager l'embauche d'étudiantes, étudiants de 1er cycle. L'enseignante, enseignant doit communiquer avec son département ou école pour connaître les modalités d'attribution de ce budget.
Monitorat de programme	1er mai 2019 au 30 avril 2020	Unité	Enache Adolphe	Le monitorat est un encadrement axé sur l'étudiante, étudiant et ses apprentissages avec des dimensions de relation d'aide et d'intervention en aide à l'apprentissage. La priorité d'embauche est donnée aux étudiantes, étudiants des cycles supérieurs ou de premier cycle en fin de baccalauréat. L'enseignante, enseignant doit communiquer avec son département ou école pour connaître les modalités d'attribution de ce budget.

**FACULTÉ DES ARTS
CALENDRIER DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2019-2020**

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Nature	Calendrier	Postulants	Personne ressource	Informations complémentaires
Remboursement des dépenses reliées aux cours facultaires siglés FAM	À la fin de chaque trimestre	Unité	Enache Adolphe	<p>Les dépenses autorisées sont celles octroyées lors de la création du cours, et cette information se trouve sur la fiche technique du cours. Voir le tableau des montants autorisés pour chaque cours. Veuillez respecter la nature des dépenses autorisées et le budget alloué.</p> <p>La réclamation des sommes se fait en acheminant une réquisition interne générale (RIG) au décanat pour remboursement des dépenses reliées aux cours.</p>
Frais de représentation pour la direction d'une unité	1er mai 2019 au 30 avril 2020	Directrices et directeurs de département Directrices et directeurs de programme	Enache Adolphe	<p>Chaque direction de département et école a le droit à un budget de 500\$ pour couvrir ses frais de représentation qui est versé en début d'année financière.</p> <p>En ce qui concerne la direction de programme, seul un programme ayant un minimum de 50 étudiantes, étudiants inscrits aura le droit au montant de 500\$. Le versement aura lieu durant le trimestre d'automne après la sortie des relevés d'inscription des étudiantes, étudiants. Les directrices, directeurs de programme concernés seront avisés du montant alloué, et ainsi, elles, ils pourront communiquer avec leur département ou école pour en bénéficier.</p>
Cotutelles	Une fois l'activité terminée	Unité	Enache Adolphe	<p>Un montant forfaitaire de 800\$ par cotutelle pour la soutenance est attribué prioritairement à la doctorante, au doctorant québécois, si elle, il en a besoin pour son déplacement dans le cadre de sa soutenance de thèse en France. Si tel n'est pas le cas, une portion du montant peut servir au remboursement d'une partie des coûts reliés au déplacement d'un des membres du jury, québécois ou français, maximum de 500\$.</p> <p>La réclamation des sommes se fait en acheminant au décanat un rapport de dépenses déjà complété, incluant toutes les pièces justificatives, pour approbation afin de rembourser l'étudiant ou le membre du jury.</p>

Les dates limites de dépôt sont sujettes à des changements.